

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 février 2009**

Délibération n° 2009-0540

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Pierre Bénite - Chassieu - Rillieux la Pape

objet : Relogement des familles de gens du voyage sédentarisées - Subventions d'équipement aux communes

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 janvier 2009

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 10 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Mmes Palleja, Pesson, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Gelas), Mme David M. (pouvoir à M. Goux), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Fih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Auroy (pouvoir à M. Reppelin), Barret (pouvoir à M. Quiniou), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Broliquier (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Grivel (pouvoir à M. Bousson), Léonard (pouvoir à M. Colin), Louis (pouvoir à Mme Dagorne), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Petit (pouvoir à M. Cochet), Mme Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz, Terracher (pouvoir à M. Flaconnèche), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Appell, Deschamps, Giordano, Justet, Lebuhotel, Lelièvre, Mmes Levy, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 9 février 2009**Délibération n° 2009-0540**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Pierre Bénite - Chassieu - Rillieux la Pape

objet : **Relogement des familles de gens du voyage sédentarisées - Subventions d'équipement aux communes**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 janvier 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage précise, dans son annexe 1, les besoins d'habitat des familles sédentarisées en caravane. Cet objectif a été repris dans le cadre du plan départemental pour le logement des personnes défavorisées (2006-2010) et a été intégré dans le programme local de l'habitat (PLH). L'amélioration des conditions d'habitat ou le relogement de 200 ménages environ (12 sites répartis dans 11 communes) est à prévoir sur le territoire de la Communauté urbaine.

Par délibération n° 2005-2411 en date du 17 janvier 2005, le conseil de Communauté a approuvé le principe d'un soutien de la Communauté urbaine aux opérations de logement des familles de gens du voyage sédentarisées. La participation de la Communauté urbaine porte sur :

- la réalisation des travaux de viabilisation-aménagement des parcelles complémentaires aux opérations d'habitat adapté (PLAI) : elle est plafonnée à 20 000 € par logement,
- la réalisation des travaux d'aménagement des terrains familiaux : elle est plafonnée à 15 245 € par place.

Cette participation, qui ne peut dépasser le montant de la contribution nette de la Commune, s'effectue, d'une part, au titre des travaux de compétence communautaire (article L 5215-26 du code général des collectivités territoriales) et d'autre part, de façon complémentaire, sous forme d'une subvention d'équipement à la Commune maître d'ouvrage. Les dépenses réalisées au titre des compétences communautaires viennent en déduction de la participation plafonnée de la Communauté urbaine. Le solde positif est apporté sous forme d'une subvention d'équipement à la Commune, dans la limite du montant HT des dépenses restant à sa charge après déduction des subventions des autres partenaires. La Communauté urbaine s'acquitte du montant de sa participation sur présentation d'un bilan financier et après validation par le comité de suivi.

Les communes de Chassieu, Rillieux la Pape et Pierre Bénite, conformément au schéma départemental, se sont engagées à reloger les familles sédentaires actuellement installées dans des conditions inadéquates.

Un comité de suivi réunissant l'ensemble des partenaires a été mis en place pour chacun des sites et a validé l'ensemble des étapes du projet :

- diagnostic social,
- avant-projet sommaire,
- avant-projet détaillé.

Chassieu - 10 logements et 1 terrain familial

L'opération sera réalisée sur un terrain situé rue Marius Berliet, cédé par la Communauté urbaine à l'Opac du Grand Lyon dans le cadre d'un bail emphytéotique.

Le projet réalisé par la Commune, en lien avec l'Opac du Grand Lyon, doit aboutir à la réalisation de 10 logements adaptés (PLAI) permettant le stationnement des caravanes, ainsi qu'un emplacement de terrain familial. Pour ce projet, le plafond de la participation communautaire est fixé à 215 245 €.

Le montant global prévisionnel des travaux est estimé à 1 978 898 € avec une contribution communale nette de 207 500 €. Aucune dépense n'étant prévue pour des travaux de compétence communautaire, le montant prévisionnel de la subvention d'équipement devrait s'élever à 207 500 €, équivalent à la participation communale.

La livraison de l'opération est prévue pour le 1er semestre 2010.

Rillieux la Pape - 5 logements

L'opération sera réalisée sur un terrain situé rue Victor Hugo, propriété de la ville de Rillieux la Pape.

Le projet réalisé par la Commune, en lien avec Batigère, doit aboutir à la réalisation de 5 logements adaptés (PLAI) permettant le stationnement des caravanes. Le plafond de la participation communautaire est fixé à 100 000 €.

Le montant global prévisionnel des travaux est estimé à 745 739 €, avec une contribution nette de la Commune de 146 769 €. Aucune dépense n'étant prévue pour des travaux de compétence communautaire, la participation communautaire se fera sous la forme d'une subvention d'équipement d'un montant maximum de 100 000 €.

La livraison de l'opération est prévue pour le 1er semestre 2010.

Pierre Bénite - 6 logements et 2 terrains familiaux

L'opération sera réalisée sur un terrain situé chemin de la Gravière, propriété de la ville de Pierre Bénite (en cours d'acquisition).

Le projet réalisé par la Commune, en lien avec l'Opac du Grand Lyon, doit aboutir à la réalisation de 6 logements adaptés (PLAI) permettant le stationnement des caravanes et de 2 emplacements de terrains familiaux. Le plafond de la participation communautaire est ainsi fixé à 150 490 €.

Le montant global prévisionnel des travaux est estimé à 851 835 €, avec une contribution nette de la Commune de 126 747 €. Aucune dépense n'étant prévue pour des travaux de compétence communautaire, le montant prévisionnel de la subvention d'équipement de la Communauté urbaine devrait s'élever à 126 747 €, équivalent à la participation communale.

La livraison de l'opération est prévue pour le 2° semestre 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la participation de la Communauté urbaine au relogement des familles de gens du voyage sédentarisées, sous forme de subventions d'équipement aux communes, pour les projets suivants :

- 207 500 € à la commune de Chassieu, pour la réalisation de 10 logements adaptés (PLAI) et d'un terrain familial,
- 100 000 € à la commune de Rillieux la Pape, pour la réalisation de 5 logements adaptés (PLAI),
- 126 747 € à la commune de Pierre Bénite, pour la réalisation de 6 logements adaptés (PLAI) et de 2 terrains familiaux.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions correspondantes.

3° - L'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 1415 - Logement des familles sédentarisées est complétée pour un montant de 434 247 € en dépenses.

4° - Les dépenses correspondantes seront portées au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - compte 204 140 - fonction 524.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2009.